



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

La Du Barry

Goncourt, Edmond de
Goncourt, Jules de

Paris, 1906

X Les qualités bonne fille de madame du Barry. - Sa famille. - Sa fille, madame de Boissaison. - Mariage du vicomte Adolphe. - Nouvelles tentatives pour se faire bien venir de Marie-Antoinette. - Les ...

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48032](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48032)

X

Les qualités bonne fille de madame du Barry. — Sa famille. — Sa fille madame de Boissieux. — Mariage du vicomte Adolphe. — Nouvelles tentatives de la favorite pour se faire bien venir de Marie-Antoinette. — Les pendants d'oreilles de 700,000 livres. — Projet de cassation par le pape du mariage de la du Barry.

Mais si, par la fatalité de sa nature, la favorite fait tout ce ravage, si elle est coupable d'être une fille et d'en apporter involontairement les instincts de ruine dans la monarchie, la femme se rachète par les vertus faciles « d'une bonne fille » : il faut se résigner à ce mot populaire ; c'est le seul qui peigne d'un trait madame du Barry. Madame du Barry n'aime ni la vengeance ni la rancune ; et c'est une justice que lui rendent les livres mêmes de la Révolution : « elle n'humilia pas même ceux qu'elle aurait pu perdre (1). » Elle transige avec les pamphlets, elle punit ses ennemis avec des malices. Elle ne fait pas le silence avec des lettres

(1) *La Galerie des dames françoises, pour servir de suite à la galerie des États généraux.* Londres, 1790. — Madame du Barry y est peinte sous le nom d'Elmire.

de cachet, elle n'envoie pas les épigrammes à la Bastille. Le mystificateur qui la parodie toute vive, en habillant sa maîtresse en comtesse du Tonneau, sait d'avance qu'il ne risque point le martyre. C'est elle-même qui demande la grâce de Sophie Arnould, dont elle a reçu un coup de langue (1). Son règne n'a qu'un Latude, un Latude en liberté : Théveneau de Morande, qu'elle n'exige pas qu'on *noie* ou qu'on *étouffe*, mais qu'elle achète avec une grosse somme d'argent (2). Ses ressentiments et ses co-

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. V.

(2) Théveneau de Morande, l'auteur du *Gazetier cuirassé*, avait fait parvenir en 1774 à madame du Barry, de Londres où il était réfugié, le prospectus d'un livre tiré à 6,000 exemplaires et intitulé : *Mémoires secrets d'une femme publique, ou Essai sur les aventures de madame la comtesse Dub***, depuis son berceau jusqu'au lit d'honneur*. In-8, Londres, 4 vol. Deux négociations menées par Bellanger et Preaudeau de Chenilly échouaient. Le duc se décidait à envoyer Beaumarchais pour traiter avec le pamphlétaire. Beaumarchais s'abouchait avec Théveneau de Morande, qui convenait de supprimer toute l'édition à la condition qu'il recevrait 32,000 livres comptant, et qu'on lui assurerait une pension de 4,000 livres dont la moitié serait reversible sur la tête de sa femme après sa mort. Tous les exemplaires étaient consumés dans un four à briques aux environs de Londres. Un seul exemplaire fut épargné dont on coupa les feuilles en deux moitiés, et chacune devait rester cachetée entre les mains de Beaumarchais et de Théveneau de Morande, afin de s'assurer contre une nouvelle publication de cet ouvrage, auquel cas les conditions de l'accord devaient être nulles. C'est là le récit fait à Dutens par Beaumarchais, qui affirmait que le *Précis*, les *Anecdotes*, enfin tous les autres livres parus sur madame du Barry, n'avaient aucun rapport avec l'ouvrage de Théveneau de Morande. Le livre a-t-il été vraiment complètement détruit? (*Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens. Bossange, 1806, t. II.) Les *Mémoires secrets* parlent en mai 1773 d'un autre livre imprimé à Strasbourg avec des estampes obscènes et devant faire la suite du *Portier des Chartreux*. Ce livre, qui entra dans le détail des amours du Roi et de la du Barry, aurait été saisi, feuilles imprimées, gravures, manuscrit, et personne n'en aurait eu un exemplaire entre les mains.

lères (1) ne sont que des enfantillages qui tombent, comme ses volontés, comme ses entêtements, comme ses refus de permission pour aller à Chanteloup, sous la moquerie, le rire et les gentilleses de la maréchale de Mirepoix. Elle est généreuse aussi grandement, aussi follement qu'une courtisane qui n'est pas avare. Elle donne et laisse prendre tout autour d'elle, travaillant de sa bourse à la fortune de tous ceux qui l'ont connue, servie, ou qui lui plaisent. Elle a dans le cœur les dévouements du peuple, ses attachements naturels, le sentiment de la famille. Elle va passer, tous les quinze jours, une journée avec sa mère, qu'elle a habillée en marquise de Montrable (2), à qui elle a donné un logement au couvent de Sainte-Élisabeth, carrosse, maison de plaisance, et une petite ferme appelée la Maison-Rouge (3), près de Lonjumeau. A la mort de sa mère, le 20 octobre 1788, elle constitue, au profit du sieur Rançon de Montrable, le mari de sa mère,

(1) Le fouet donné par les femmes de chambre de madame du Barry à la marquise de Rosen, son ancienne *mignonne* qui l'avait abandonnée, si l'anecdote est vraie, n'est qu'une plaisanterie de mauvais goût.

(2) La marquise de Montrable avait appris fort peu d'orthographe dans sa nouvelle position. Voici un reçu vraiment curieux d'un quartier de la pension que lui faisait sa fille : « J'ay reçu de ma dame la contesse du bary par les mens et de denier de monsieur buffauts la somme de trois cent livres pour un quartier de la pension quelle a bien voulu me cor det. Le dit quartier échu du 1^{er} juillet 1777. » (*Catalogue de lettres autographes* du 21 janvier 1856.)

(3) Nous trouvons dans les comptes de madame du Barry, rentrée en possession de ce petit immeuble après la mort de sa mère, un bail de cette propriété passé avec M. et madame Morgan commençant le 1^{er} avril 1792. C'est le Morgan dénoncé par Greive pour ses menées contre-révolutionnaires

une rente viagère de 2,000 livres, pour reconnaître les bons procédés de Rançon envers son épouse. Elle a fait une pension à madame Quantiny, la sœur de sa mère; elle a placé et poussé quatre de ses enfants. Elle a pris avec elle la dernière venue, une petite fille qu'elle élève comme sa fille et dont le public veut faire sa fille : c'est l'enfant baptisé le *Petit Pierrot*, ou encore *Betsi*, dont Drouais peint l'espiègle visage dans un dessus de porte de Luciennes. Tant que sa vie dure, on trouve madame du Barry en rapports familiers et protecteurs avec sa famille. Une lettre tout affectueuse du 24 août 1788, datée de Metz et écrite par une nièce mariée au marquis de Boissaison (1), invite madame du Barry, pendant que son mari sera *sous la toile* du camp, à venir passer quelques jours avec elle. Elle lui promet du beurre frais, les œufs de ses poules, lui envoie des mirabelles confites, et termine sa lettre en disant que son petit Hercule, — un nom qui rappelle Brissac, — ne passe pas de jour sans lui demander : « Quand est-ce que nous retournerons à Luciennes ? » Mais cette nièce ne serait-elle point une fille de madame du Barry ? Aucun livre du temps, je le sais, n'affirme d'une manière positive que madame du Barry ait jamais été mère ; et cependant M. d'Allonville déclare que madame du Barry avait eu une fille sans en connaître le père, qu'elle l'avait mariée avec une dot de 100,000 francs à un gentilhomme

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

sans fortune; il affirme qu'en 1838 cette fille et une petite-fille de madame du Barry résidaient à Munich, pendant que le petit-fils (sans doute Hercule) était général-major en Russie. M. d'Allonville nomme même le nom du gentilhomme mari de la fille de madame du Barry, qui se trouve être le marquis de Boissaison, émigré pendant la Révolution (1).

Les torts du Roué envers sa belle-sœur, le juste ressentiment de madame du Barry, l'éloignement dans lequel elle le tenait de sa personne, n'empêchaient pas le comte Jean de se recommander, dans des lettres suppliantes, auprès de la favorite au nom du passé, de solliciter son *bon cœur* et son crédit pour marier son fils, le vicomte Adolphe, d'abord page du Roi, puis officier dans le régiment d'infanterie de S. M., puis cornette des cheveau-légers de la garde, avec rang de mestre de camp de cavalerie, et se vantant d'avoir dans sa poche le brevet de premier écuyer du Roi qu'il avait emporté d'assaut sur MM. de Coigny et de Pöignac (2).

Plusieurs tentatives pour caser le vicomte Adolphe dans une grande famille avaient été déjà faites par madame du Barry. Une fois, elle s'était mise en tête de le marier à M^{lle} de Béthune, elle avait été arrêtée par la froideur de Louis XV à cette proposition,

(1) *Mémoires secrets*, par le comte d'Allonville. Werdet, 1838, t. I.

(2) Le vicomte Adolphe n'eut que la promesse de la place. La nomination fut empêchée par ce propos tenu en public par le Dauphin. « S'il a cette charge, je lui donnerai de ma botte par la figure au premier débotté. » (*Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti*. Paris, floréal an VI, t. I.)

peut-être devant l'insolente prétention des du Barry de vouloir s'allier avec la famille Sully. La favorite s'était alors rejetée sur une fille naturelle du Roi, connue sous le nom de M^{lle} de Saint-André; mais, dans cette alliance, la fermeté et le franc parler du tuteur de la demoiselle avaient fait rompre les négociations déjà très-avancées.

C'est à la suite de cette rupture que le comte Jean, dans une lettre qu'il demande à la favorite de lire dans son pavillon de Luciennes, comme « dans un entretien de sentiment » en se dépouillant pour un instant de toutes préventions à son égard, traite l'importante question du mariage de son fils : « J'ai cherché, écrit-il, de bonne foi et avec le plus grand désir de réussir, dans les filles de qualité de la cour. Vous avez vu en partie les mortifications que j'ai éprouvées... » Il avoue ensuite « que, malgré son éloignement pour les filles de la finance, il a fait pressentir aussi inutilement quelques familles opulentes ». Puis il revient sur les deux mariages manqués, il reproche à sa belle-sœur, après les marques de satisfaction données par le Roi à l'abbé Terray et à Bertin, lorsqu'ils lui avaient parlé de l'alliance avec M^{lle} de Béthune, de n'avoir pas donné de suites immédiates à ces ouvertures et d'avoir par là provoqué elle-même la froideur survenue chez Louis XV. Il l'entretient ensuite de M^{lle} de Saint-André, la fille du Roi et de la Morfil, le modèle de Boucher, « qui, en perdant l'espérance de devenir la nièce de madame du Barry, a renoncé jusqu'au désir de plaire,

en se refusant presque toute espèce de parure dans l'intérieur du couvent ». Il regrette vivement ce parti qui apportait 24,000 livres de rente et une terre de même valeur ; il le regrette d'autant plus que, « quoiqu'il soit pour la fortune au-dessus de ce qu'elle l'a vu rue de la Jussienne et au-dessous de ce qu'il aurait pu devenir dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, son état ne lui permet pas un démembrement pour faire un brillant sort à son fils en le mariant ». Enfin, le mariage avec M^{lle} de Saint-André avait encore cet avantage qu'elle était la seule personne, écrit l'homme inquiet de l'avenir, « qui pût nous ménager un coin de pudeur dans le Dauphin et empêcher ce prince de céder un jour aux impulsions de la haine » (1).

Madame du Barry, qui au fond avait un intérêt à marier son neveu, à s'appuyer de l'alliance d'une grande famille, à sentir à ses côtés, dans ce monde de la cour, une jeune femme sur laquelle elle pût compter, se remettait en quête, passait en revue les partis de Paris et de Versailles, annonçant son intention de faire quelque chose pour la mariée. Elle ne trouvait rien, quand les belles-sœurs *Chon* et *Bitschi* découvraient une demoiselle de Tournon. C'était une très-pauvre famille du Vivarais, chargée d'enfants, mais la famille était bien apparentée et alliée aux Soubise, et la fille était de la plus grande beauté. Le mariage était agréé par le père et le fils, et les

(1) Lettre du comte Jean du Barry publiée par la *Revue de Paris*, année 1836, t. XXXV.

articles du contrat dressés. Par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, le comte Jean faisait donation à son fils du comté de Lille-Jourdain et de la forêt de Bouconne. Par l'article 7, le comte et la comtesse de Tournon constituaient en dot à leur fille la somme de 60,000 livres (1). Par l'article 14, la comtesse du Barry faisait tant à M^{lle} de Tournon qu'au vicomte Adolphe, à l'exclusion des enfants à naître, une donation de la somme de 200,000 livres, pour être employée à leur profit en acquisition de biens-fonds ou en rentes hypothécaires et privilégiées.

Le mariage était célébré à Saint-Roch (2). Au sor-

(1) *Procès de M. le comte du Barry avec madame la comtesse de Tournon, contenant les deux mémoires justificatifs pour et contre.* A Amsterdam, 1781. — La dot ne fut jamais payée, affirme le comte dans son mémoire, qui va jusqu'à dire qu'en se mariant la mariée manquait de tout et qu'il avait fallu la fournir de linge, de hardes et d'effets.

(2) Cette union finissait d'une manière tragique. En 1778, le vicomte se rendait avec sa femme et M^{lle} de Tournon, sa belle-sœur, à Bath; il avait déterminé à l'accompagner le comte Rice, gentilhomme irlandais, avec lequel il était lié depuis huit ans. Le vicomte du Barry et le comte Rice vivaient dans l'intimité la plus grande lorsqu'une nuit, après minuit, on les vit tous deux sortir en courant, suivis par la vicomtesse qui, essayant vainement de les atteindre, les appelait à grands cris. Un carrosse les emportait, eux et leurs témoins, hors la ville, et l'on convenait, en attendant le jour, que les deux adversaires, placés dans un espace de vingt-cinq pas dont ils ne pourraient sortir, armés de leurs deux pistolets et de leur épée, marcheraient l'un sur l'autre, se serviraient de leurs armes comme ils l'entendraient, qu'enfin le vainqueur aurait le droit d'achever son adversaire quand même il serait tombé à terre. Au point du jour, le vicomte sautait à bas du carrosse, tirait le premier et perçait la cuisse du comte Rice. Celui-ci ripostait par un coup de pistolet qui traversait la poitrine du vicomte du Barry et s'avancait sur lui l'épée à la main; le vicomte lui criait : « Je vous demande la vie. — Je vous la donne, » lui répondait le comte Rice qui

tir de l'église, les mariés déjeunèrent au contrôle général et partirent aussitôt pour Compiègne, où devait se faire la présentation. Ce mariage avait lieu au moment où madame du Barry, toujours à son désir de désarmer Marie-Antoinette et tout entière au rêve d'un rapprochement avec la future reine de France, en dépit de continuelles déceptions, poursuivait son but avec un vouloir entêté, avec la ténacité d'un enfant obstiné que rien ne peut rebuter. Elle était poussée à la fois et par un certain sentiment de respect, assez bizarre dans sa nature contemptrice, et par une naturelle crainte de l'avenir, et encore par les besoins de sa situation présente. Devant l'ennui du Roi, cet ennui incurable et splénétique qui avait été l'empoisonnement de toute sa vie et qui devenait, en cet été de l'année 1773, plus noir

se voyait au même moment se rouler par terre, vomir un flot de sang, expirer. Les témoins n'étaient pas dans la confidence du motif du duel. Le comte Rice, interrogé par Dutens, varia deux ou trois fois sur les causes de la querelle; le sentiment général fut que le vicomte du Barry avait obéi à un sentiment de jalousie contre Rice. La vicomtesse du Barry, de retour en France, obtint du roi d'ériger en baronnie, sous le nom de Tournon, des fiefs qu'elle avait acquis en Corse et changea de nom. A cette insulte, du Barry, le Roué, voulut la forcer à reprendre son nom, le nom de son mari; elle répondit par un assez triste mémoire où elle déclarait n'avoir pas d'abord su le rôle que madame du Barry avait rempli près de Louis XV, accusait son mari d'avoir hérité des vices de son père, de son amour du jeu qui l'avait ruiné, et attribuait sa mort « à une rixe, suite d'une combinaison incertaine qui aura mal réussi et dont l'un des associés aura demandé compte à l'autre avec ce ton d'aigreur de la passion trompée dans ses désirs ». Puis, pour mieux se dérober à son nom, elle se maria. (*Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens, vol. II. — *Précis du mémoire de mademoiselle de Tournon, veuve du vicomte du Barry, en réponse à celui de M. le comte du Barry, son beau-père.*)

que jamais, madame du Barry sentait qu'elle n'apportait plus à son royal amant une dissipation suffisante; elle voulait, craignant pis, distraire Louis XV avec la jeunesse de ses deux belles-filles, avec l'entrain et le gai rire de la Dauphine qu'elle savait amuser le vieux Roi; madame du Barry avait donc sollicité Mercy-Argenteau d'engager la Dauphine à témoigner à Louis XV le désir qu'elle aurait d'accompagner le Roi dans les petits voyages qu'il avait coutume de faire dans ses maisons de campagne. Avant de tenter cette démarche, la favorite s'était assurée des dispositions favorables de la comtesse de Provence (1), et, de concert avec d'Aiguillon, elle venait de gagner à ses projets une femme qui gouvernait Madame Adélaïde et se faisait forte d'enrayer les dévotés répugnances et les haines irréconciliables de Mesdames Tantes pour *la clique*. Par l'influence de madame de Narbonne, à laquelle on avait promis pour son fils la marie de Bordeaux et pour elle un intérêt dans le prochain renouvellement du bail des fermes, Madame Adélaïde était amenée à mieux traiter madame du Barry et devait, par son exemple, entraîner à sa suite la Dauphine.

(1) Autant l'attitude de Marie-Antoinette avec madame du Barry fut digne, autant l'attitude de Madame fut basement politique. La comtesse de Provence parlait à madame du Barry à son couvert, aux présentations, l'avait reçue dans l'intérieur de son appartement à la fête que lui avait donnée la comtesse de Valentinois, la ménageait enfin, et couragée dans ces bassesses par Monsieur, auquel Marie-Antoinette, dans la vivacité de ses indignations, ne pouvait s'empêcher de faire des scènes sur sa duplicité, sur son manque de dignité, s'efforçant en vain de retirer le ménage « du tripot de d'Aiguillon et de la du Barry ».

Ainsi séduite et retournée tout d'un coup, Madame Adélaïde avait déjà écrit une lettre au Roi, où elle l'assurait des efforts qu'elle allait tenter sur l'esprit de ses enfants pour lui plaire en tout, lettre à laquelle le Roi répondait qu'il savait gré à la princesse des marques de sa tendresse et de sa soumission, mais qu'il comptait peu sur cette tentative près du Dauphin, qui « marquait un éloignement plus décidé pour le beau sexe ». Chon, la belle-sœur, le maître Jacques politique de la cabale, devenue l'ennemie du duc d'Aiguillon, faisait des gorges chaudes de toutes ces *trigauderies* et ne cessait de répéter sur tous les tons, avec l'ironie persiflante qui lui était particulière, que, par ses obsessions incessantes et maladroites, madame du Barry ne ferait qu'irriter le Dauphin et la Dauphine, et n'arriverait qu'à en être plus mal traitée (1).

Sur l'ouverture d'un rapprochement avec madame du Barry faite par Madame Adélaïde, le Dauphin marquait de l'humeur, la douce madame Victoire se révoltait tout haut contre la négociation de madame de Narbonne, la politique comtesse de Provence abandonnait la favorite en la maltraitant. Devant l'attitude de la famille royale, Madame Adélaïde, interdite, un peu honteuse, convenait qu'elle avait été trompée, induite en erreur, et déclarait qu'elle interdirait à la comtesse de Narbonne de lui jamais parler de ce sujet.

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau*, par d'Arnoth Didot, 1875, t. II.

Sur ce, fureur de d'Aiguillon, qui se déclarait trahi par tout le monde, et profond désespoir de la favorite, qui voyait, à la suite du mauvais succès de sa petite intrigue, la présentation de la vicomtesse sa nièce ajournée et se présentant dans les plus mauvaises conditions du monde.

En effet, la présentation de la vicomtesse Adolphe, qui devait avoir lieu le 25 juillet, était remise au dimanche suivant, au 1^{er} août, dans l'espoir de trouver quelque moyen d'obtenir une réception favorable à la présentante et à la présentée.

Enfin, le 1^{er} août, après midi, à la suite du salut, la comtesse du Barry, accompagnée de la duchesse de Laval et de la comtesse de Montmorency, présentait sa nièce au Roi. Puis, au milieu d'un concours immense de monde, venu à Compiègne pour voir et comparer et opposer la beauté de la nièce avec la beauté de la tante, une foule rendant presque impossible la traversée des antichambres, la comtesse et la vicomtesse du Barry montaient chez le Dauphin. Le prince était dans l'embrasure d'une fenêtre, à causer avec quelqu'un, en *jouant de l'épingle* sur les vitres. A l'annonce de l'huissier de la chambre, le prince tournait la tête, faisait comme s'il ne voyait pas les deux femmes, et continuait sa conversation et son tambourinement sans donner l'accolade (1). Marie-Antoinette, elle, rendait un léger salut, à la favorite, à la jeune mariée, aux

(1) *L'Essai anglais*. Londres, John Adamson, 1784, t. I.

dames qui l'accompagnaient, mais ne parlait à aucune (1). Il en était de même le soir au jeu, où il est d'étiquette que les femmes présentées assistent; il en était de même le lendemain à la toilette, où il est encore d'usage que les femmes présentées fassent leur cour; le soir, pas plus que le lendemain matin, la Dauphine n'adressait la parole à aucune des femmes. Marie-Antoinette poussait les choses plus loin; quoique toutes les femmes présentées et dansantes fussent admises de droit au bal de la dauphine, la princesse ne voulait jamais permettre que sa dame d'honneur appelât la vicomtesse Adolphe.

Le Roué, qui était refusé à la porte de la comtesse, n'avait obtenu que la permission de passer deux jours à Versailles; il ne reverra sa belle-sœur avant sa disgrâce qu'un moment pendant la seconde journée de la petite vérole de Louis XV.

Après une si complète humiliation, tant d'affronts, on eût pu croire que la favorite renoncerait à surmonter l'aversion de la Dauphine. Non! il n'en fut rien; au contraire, la malheureuse favorite s'accrocha de plus en plus à l'illusion de se rendre un

(1) Marie-Antoinette, dans l'appréhension de quelque gronderie de sa mère, tâchait de se faire pardonner son silence dans une lettre qu'elle lui écrivait le 13 août : « Madame ma très-chère mère, la présentation de la jeune madame du Barry s'est très-bien passée. Un moment avant qu'elle vint chez moi, on m'a dit que le Roi n'avoit dit mot ni à la tante ni à la nièce; j'en ai fait autant. Mais, au reste, je puis bien assurer à ma chère maman que je les ai reçues très-poliment; tout le monde qui étoit chez moi est convenu que je n'avois ni embarras ni empressement à les voir sortir; le Roi sûrement n'a pas été mécontent, car il a été de très-bonne humeur toute la soiree avec nous. »

jour favorable Marie-Antoinette, d'obtenir enfin, prononcée par sa bouche, cette précieuse parole si humblement et si obstinément sollicitée. Elle ne voyait pas que, par cette incessante et continuelle persécution, elle se rendait, comme lui disait à toute heure sa belle-sœur *Chon*, la Dauphine plus hostile, moins traitable. En septembre 1773, lors de la dure lettre adressée par le Roi à la Dauphine sollicitant le rappel de la comtesse de Gramont (1), sur le bruit rapporté à la comtesse du Barry que Marie-Antoinette croyait la lettre inspirée ou dictée par elle, elle faisait aussitôt appeler Mercy-Argenteau. Dans cette entrevue elle se défendait avec la plus grande chaleur d'avoir eu connaissance de la demande de rappel, elle s'offrait même à s'employer de tout son pouvoir auprès du Roi pour obtenir le retour de la comtesse, ne demandant pour récompense que l'assurance du bon gré que lui en saurait la Dauphine. L'esprit de la favorite est attelé à une seule idée, est perpétuellement en quête d'un moyen, d'une invention, d'un stratagème pour faire revenir la Dauphine de son éloignement pour sa personne. Au mois de novembre, elle imagine qu'une lettre du Roi pourra faire impression

(1) Voici la lettre du Roi à la Dauphine, telle que la rapporte Mercy-Argenteau : « Vous êtes bien mal conseillée, ma chère fille, de demander le retour de madame de Gramont. Cela ne peut vous être suggéré que par le parti Choiseul dont vous êtes entourée. L'accès que vous leur donnez ne s'accorde pas avec les sages conseils que vous recevez de l'Impératrice; ainsi ce que je crois de mieux à faire pour vous relativement à votre demande, c'est de n'en parler à personne.

sur la Dauphine et triompher de ses préventions. La lettre est abandonnée sur l'observation de Mercy-Argenteau que la Dauphine se blesserait sans nul doute de cette pression exercée sur ses sentiments, et la favorite cherche une nouvelle combinaison. Ni les froideurs, ni les dédains, ni les rebuffades, ni l'exclusion de la vicomtesse du Barry des carrosses du Roi aux chasses, ni la triste réception faite tout récemment à M^{lle} de Fumel (1), ne peuvent décourager la favorite. Un adoucissement dans le regard, un rien de désarmé dans l'attitude, un moins mauvais traitement qu'à l'ordinaire, font revenir la pauvre femme à sa *marotte*. Elle se dit que maintenant la Dauphine s'abstient de tenir des propos mortifiants sur son compte, elle s'évertue à dépouiller ses mépris d'un caractère d'aversion, découvre finalement dans le *traitement négatif* de Marie-Antoinette, selon l'expression de l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine, un vague gage de réconciliation future.

Et, pour arriver à la réalisation de son rêve secret, l'imagination et le tact de fille de la du Barry ne lui suggéreront-ils pas en janvier 1774 cette démarche corruptrice? Un joaillier possédait des pendants d'oreilles formés de quatre brillants d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires estimés 700,000 li-

(1) Il s'agit du mariage d'Elie du Barry, le plus jeune des trois frères du Barry, avec M^{lle} de Fumel, demoiselle de condition fort riche. « A sa présentation, dit Mercy-Argenteau, l'accueil de la Dauphine fut, ainsi qu'à la présentation de la vicomtesse Adolphe, très-froid et silencieux. »

res. Sachant la passion de la Dauphine pour les pierreries, madame du Barry persuadait au comte de Noailles de lui faire voir les merveilleux diamants et de lui dire que s'ils plaisaient à S. A. R. elle ne devait être embarrassée ni du prix ni du paiement, parce qu'on trouverait le moyen de lui en faire faire cadeau par le Roi. La Dauphine répondait simplement qu'elle n'avait point le projet d'augmenter ses diamants (1).

L'abbé Terray demeurait le caissier à la caisse toujours ouverte, aux écus toujours prêts pour les caprices, les fantaisies, les extravagances de dépenses de la favorite. Il donnait l'argent du jeu du comte Jean, du luxe de sa maîtresse madame Murat, de la dot de son fils le vicomte Adolphe; et de l'argent, dans la pénurie du Trésor, il en trouvait continuellement pour tous les du Barry du monde. Dépourvu de toute grande idée politique, sans vue supérieure de l'humanité, l'abbé n'avait que l'ambition de cumuler des honneurs, des prérogatives, des ministères. Il lui fallait joindre au contrôle général la place de *Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales*, et, quand il eut arraché cet immense gouvernement au marquis de Marigny, il voulut encore enlever les *Menus* au duc de Richelieu. Insatiable, il minait en dessous le

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau*, par d'Arneth. Didot, 1875, t. II.

duc d'Aiguillon, qu'il travaillait à refroidir avec la maîtresse, et convoitait ouvertement les sceaux. Pour obtenir tout ce qu'il demandait, il se voyait obligé de tout accorder. Et même sa pauvre imagination s'ingéniait à s'attacher madame du Barry, à la faire l'instrument docile de ses incessantes exigences par une reconnaissance plus grande encore que celle que fait l'argent. C'est ainsi qu'il reprenait l'idée (1), qu'il donnait un corps à la chimère offerte un moment par le chancelier et le duc d'Aiguillon à l'imagination de la favorite (2) : la cassation de son mariage avec le comte du Barry et un mariage de conscience avec le Roi. Il faisait rédiger une consultation dont voici le résumé :

« Madame du Barry représente à Sa Sainteté que, peu au fait des règles canoniques, elle n'avoit sçu que depuis la célébration de son mariage avec le comte Guillaume du Barry qu'il fût défendu d'épouser le frère d'un homme avec qui on a vécu. Elle avoue avec toute la douleur d'une *âme repentante* qu'elle avoit eu des faiblesses pour le comte Jean du Barry, frère de son mari, qu'elle a été heureusement prévenue à temps de l'*inceste* qu'elle alloit commettre, et que sa *conscience éclairée* alors ne lui avoit pas permis d'habiter avec son *nouvel* époux, qu'ainsi le

(1) Le Mémoire de Linguet pour *Simon Sommer, charpentier à Landau*, discutant si le divorce peut être légitimement permis, avait été un moyen de tâter l'opinion publique, peut-être une tentative pour amener une loi générale dont madame du Barry eût fait son profit.

(2) *Mémoire concernant l'administration des finances sous l'abbé Terray*. Londres, 1776.

crime n'est point encore *commis*; et elle supplie Sa Sainteté de vouloir bien la *relever* d'une alliance aussi *scandaleuse* (1). »

Et amusant et leurrant de ce rêve fantastique la crédule créature, et lui parlant d'entrevues avec le nonce, l'ironique abbé entra dans l'intime confiance de la favorite et se voyait déjà le ministre dirigeant, le ministre de tous les ministères : une façon de Choiseul.

(1) *Les fastes de Louis XV. à Villefranche. chez la veuve Liberté.*
1772.